

CONSEIL D'ADMINISTRATION
13 juin 2019

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 13 juin 2019 à Rouyn-Noranda.

Présences : Madame Alexandra BARRETTE-NEVEU
Madame Monic FERRON
Madame Sylvette GILBERT
Monsieur Daniel LAMPRON
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur David MCLAREN
Monsieur Claude N. MORIN
Madame Madeleine PAQUIN
Madame Julie-Mélissa PICARD
Monsieur Jean-Yves POITRAS
Madame Katia QUINCHON
Madame Caroline ROY
Madame Catherine SIROIS
Monsieur Stéphane TERRAULT
Monsieur Richard VALLÉE

Absences : Aucunes

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Krystina Sawyer agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 15 h 34.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2019-10-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte appuyée par Madeleine Paquin, l'ordre du jour est adopté après ajout d'un sujet et soustraction d'un autre:

Ouverture de la séance

- CA-2019-10-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2019-10-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 mai 2019
- CA-2019-10-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 10 mai 2019
- CA-2019-10-04 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 17 mai 2019
- CA-2019-10-05 Information du président
 - 5.1 Activités du président
 - 5.2 Rapport annuel 2018-2019 – Conseil des infirmières et des infirmiers
 - 5.3 Rapport annuel 2018-2019 – Comité exécutif du conseil multidisciplinaire

	5.4 Processus de dotation du poste de président-directeur général
	5.5 Remerciements aux équipes
	5.6 Correspondance du président
CA-2019-10-06	Information de la présidente-directrice générale intérimaire
	6.1 Activités de la présidente-directrice générale intérimaire
	6.2 Cumul de poste – directeur adjoint
CA-2019-10-07	Suivi des comités du conseil d'administration
	7.1 Comité de vérification
	7.2 Comité de vigilance et de la qualité
	7.2.1 Rapport annuel 2018-2019
	7.3 Comité de gouvernance et d'éthique
	7.3.1 Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi
	7.3.2 Rapport annuel 2018-2019
	7.4 Comité de révision
	7.4.1 Rapport annuel 2018-2019
	7.5 Comité des immobilisations
	7.6 Comité des ressources humaines
CA-2019-10-08	Présentation organisme communautaire – Arrimage jeunesse
CA-2019-10-09	Ordre du jour de consentement
	9.1 Rapport financier annuel consolidé 2018 du Fonds de santé au travail – activités courantes
	9.2 Demande d'autorisation d'emprunt
	9.3 Servitude temporaire Commission scolaire du Lac-Témiscamingue vs Hôpital de Ville-Marie
	9.4 Réduction des activités des blocs opératoires lors de la période estivale 2019
	9.5 Nominations et modifications – pharmaciens
	9.6 Nominations et modifications – statuts médecins de famille
	9.7 Nominations et modifications – statuts médecins spécialistes
	9.8 Nomination d'un chef de département spécialisé – chirurgie
	9.9 Démissions de médecins
	9.10 Demande de prolongation de congé sabbatique d'un médecin
	9.11 Demande de congé sabbatique d'un médecin
	9.12 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département de gynécologie-obstétrique
	9.13 Nomination d'un médecin examinateur
	PÉRIODE DE QUESTIONS
CA-2019-10-10	Présentation – Hémodialyse
CA-2019-10-11	Politique de l'approche usager-partenaire
CA-2019-10-12	Règlement sur le fonctionnement des ressources en éthique clinique
CA-2019-10-13	Tableau de bord du conseil d'administration
CA-2019-10-14	Bilan de l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019
CA-2019-10-15	Rapport financier annuel 2018-2019 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
CA-2019-10-16	Protocole sur le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif révisé
CA-2019-10-17	État de situation des ressources humaines
CA-2019-10-18	Plan d'urgence en situation de chaleur accablante
CA-2019-10-19	Suivi des projets d'infrastructure

CA-2019-10-20 Comité de partenariat et programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)
CA-2019-10-21 Subventions 2019-2020 aux organismes communautaires
CA-2019-10-22 Présentation – Consortium hébergement
CA-2019-10-23 Affaires diverses
Lieu et date de la prochaine assemblée
Levée de la séance
Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-10-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MAI 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-44

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 2 mai 2019

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 2 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-10-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MAI 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-45

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 10 mai 2019

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Daniel Marcotte.

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 10 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-10-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-46

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 17 mai 2019

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 17 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-10-05 INFORMATION DU PRÉSIDENT

5.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 27 avril au 7 juin 2019.

5.2 Rapport annuel 2018-2019 – Conseil des infirmières et des infirmiers (CII)

Dépôt du rapport annuel 2018-2019 du conseil des infirmières et des infirmiers. Celui-ci sera transmis pour analyse au comité de vigilance et de la qualité.

5.3 Rapport annuel 2018-2019 – Conseil multidisciplinaire (CM)

Dépôt du rapport annuel 2018-2019 du conseil multidisciplinaire. Celui-ci sera transmis pour analyse au comité de vigilance et de la qualité.

5.4 Processus de dotation du poste de président-directeur général

M. Morin informe les membres que suite au non-renouvellement du mandat de M. Yves Desjardins, le processus a été enclenché pour effectuer le remplacement.

5.5 Félicitations aux équipes

M. Morin adresse des félicitations au nom du conseil d'administration à l'équipe de l'unité mère-enfant de l'Hôpital de Ville-Marie qui a remporté le prix de la sécurité des patientes – AMPRO. L'équipe est invitée à venir en faire une présentation au prochain conseil d'administration qui aura lieu le 19 septembre à Ville-Marie. M. Poitras et M. Vallée proposent une motion de félicitations qui est approuvée à l'unanimité par l'ensemble des membres.

Des félicitations sont aussi faites au Groupe de médecine de famille (GMF) Les Eskers d'Amos pour le prix Innovation clinique Banque nationale 2019 de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Abitibi-Témiscamingue (ORIIAT), pour le projet intitulé « Accès adapté de l'infirmière en première ligne ». M. Poitras et M. Vallée proposent une motion de félicitations qui est approuvée à l'unanimité par l'ensemble des membres.

5.6 Correspondance du président

Correspondance envoyée à Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux – Rencontre du 7 mai dernier à Québec.

Correspondance envoyée à Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, conjointement avec le comité des usagers, l'invitant à participer à une activité à La Sarre, lors de la semaine des droits des usagers.

Remerciements au personnel impliqué lors de la pénurie d'infirmières en obstétrique à La Sarre.

Remerciements au comité consultatif de la MRC d'Abitibi-Ouest - pénurie d'infirmières en obstétrique à La Sarre.

Remerciements au Comité de citoyens d'Abitibi-Ouest - pénurie d'infirmières en obstétrique à La Sarre.

CA-2019-10-06 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE

6.1 Activités de la présidente-directrice générale intérimaire

Dépôt des activités de la présidente-directrice générale intérimaire pour la période du 8 mai au 7 juin 2019.

6.2 Cumul de fonctions – directeur adjoint

RÉSOLUTION

CA-2019-47 Cumul de fonctions – directeur adjoint à la Direction du programme jeunesse

Attendu le départ de M. Mario Racette, directeur adjoint à la Direction du programme jeunesse;

Attendu que ce départ laisse le poste de directeur adjoint à la Direction du programme jeunesse sans titulaire;

Attendu le consentement de Mme Geneviève Fugère, directrice adjointe à la Direction des soins infirmiers, à assurer un cumul de fonctions;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant la nomination des cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Alexandra Barrette-Neveu

IL EST RÉSOLU

D'autoriser le cumul de fonctions pour Mme Geneviève Fugère à titre de directrice adjointe à la Direction du programme jeunesse en plus de celui de directrice adjointe à la Direction des soins infirmiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-10-07 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de vérification

Mme Paquin informe qu'après la période 13, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a terminé l'année avec un déficit de 25 M\$. Après réception d'un revenu non-récurrent du ministère de la Santé et des Services sociaux de 10,5 M\$, l'établissement termine l'année avec un déficit de 15 M\$. Mme Paquin indique que le travail de la Direction des ressources financières et de l'approvisionnement a été souligné par le vérificateur externe.

7.2 Comité de vigilance et de la qualité

M. Vallée informe des sujets suivants qui ont été traités à la dernière rencontre du 29 mai 2019 :

- Rapport de la Commissaire aux plaintes à la qualité des services;
- Suivi de l'état de situation des médecins examinateurs;

- Suivi sur la situation de La Sarre quant à l'obstétrique;
- Suivi pour le transport inter hospitalier;
- Bilan de l'année 2018-2019 – Mesures de contrôle et mesures alternatives
- Tableau intégré des plans d'amélioration et plans d'amélioration de la qualité en CHSLD (Ville-Marie et Témiscaming-Kipawa);
- Présentation de l'éthique au CISSS et du dossier de l'utilisateur-partenaire;
- Différentes situations particulières;
- Rapport annuel d'activités du comité de vigilance 2018-2019.

7.2.1 Rapport annuel 2018-2019

M. Vallée dépose le rapport annuel 2018-2019 du comité de vigilance et de la qualité.
M. Morin remercie l'équipe et le travail du comité.

7.3 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte informe des sujets suivants qui ont été traités à la dernière rencontre du 30 mai 2019 :

- Le comité a rencontré le président du comité des ressources humaines et du comité des immobilisations en la personne de M. Jean-Yves Poitras;
- Le rapport annuel du comité a été regardé où un constat du travail accompli a été remarqué;
- Étude de deux avis des comités consultatifs.

7.3.1 Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi

RÉSOLUTION

CA-2019-48 Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi

Attendu les avis reçus du comité consultatif de la MRC d'Abitibi;

Attendu que ces avis ont été acheminés au comité de gouvernance et d'éthique pour analyse et recommandations;

Attendu les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique (CGE-2019-03).

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

De prendre acte publiquement des avis des comités consultatifs et d'en faire les recommandations suivantes :

Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi concernant le nombre d'anesthésistes en poste au Centre régional de traumatologie d'Amos:

- Le conseil d'administration ne peut y donner suite puisque ceci relève davantage des processus de gestion du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi concernant la réfection de la piscine au centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI):

- Le conseil d'administration ne peut y donner suite puisque ceci relève davantage des processus de gestion du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3.2 Rapport annuel 2018-2019

M. Marcotte dépose le rapport annuel 2018-2019 du comité de gouvernance et d'éthique. M. Morin souligne le travail accompli par le comité.

7.4 Comité de révision

M. Lampron explique le rôle du comité de révision. Il informe les membres du nombre de dossiers en cours et traités et que plusieurs étaient cumulés depuis quelques années en raison de la difficulté de joindre l'ensemble des membres au même moment. M. Morin félicite les membres du comité de révision.

7.4.1 Rapport annuel 2018-2019

M. Lampron dépose le rapport annuel 2018-2019 du comité de révision.

7.5 Comité des immobilisations

M. Poitras mentionne que plusieurs projets sont en cours de réalisation et d'autres en appels d'offres, notamment celui de Ville-Marie et du Centre de cancérologie. M. Poitras parle également de la piscine du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle à Amos.

7.6 Comité des ressources humaines

M. Poitras explique aux membres qu'il s'est rendu à la soirée reconnaissance de Val-d'Or le 3 mai 2019 en compagnie de Mme Sylvette Gilbert et de M. Richard Vallée. Il informe également les membres de l'arrivée de Mme Sylvie Latulippe à titre de directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques de façon intérimaire pour une période de six mois suivant le départ de Mme Isabelle Benoit. Il informe les membres des trois mandats qui lui ont été donnés. M. Morin remercie M. Poitras pour son implication dans deux comités du conseil d'administration.

CA-2019-10-08

PRÉSENTATION ORGANISME COMMUNAUTAIRE – ARRIMAGE JEUNESSE

MM. Laurent Bellot St-Pierre, Pierre Benoit Lallemand et Alexandre Viau expliquent les services offerts par Arrimage Jeunesse. Ces services s'adressent à une clientèle de 12 à 35 ans avec une majeure de 18 à 24 ans, mais peuvent être donnés à toutes personnes qui en a besoin sans aucun jugement. L'approche utilisée est la réduction des méfaits.

M. Morin demande si ces derniers ont constaté une augmentation de la consommation. Ceux-ci répondent qu'il n'y a pas une augmentation de la consommation, mais un changement dans le type de drogue consommée. Deux des membres sont en place depuis 3 ans et demi, ce qui permet de créer un lien de confiance avec les usagers et permet à ceux-ci d'aller vers les services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux.

M. Vallée demande à quoi ressemblent les horaires de travail. Ceux-ci informent qu'ils s'adaptent en fonction des besoins.

M. Marcotte demande si cela prend des aptitudes particulières. Ils informent que c'est en partie la formation et l'autre partie la personnalité des travailleurs de rues. Ça prend une technique dans un domaine pertinent ou un baccalauréat.

Mme Roy remercie MM. St-Pierre, Lallemand et Viau pour leur présentation.

CA-2019-10-09

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

9.1 Rapport financier annuel consolidé 2018 du Fonds de santé au travail – activités courantes

RÉSOLUTION

CA-2019-49 **Adoption du Rapport financier annuel consolidé 2018 du Fonds de santé au travail – activités courantes**

Attendu l'article 7.03 du contrat type relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c.S-2.1).

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Rapport financier annuel consolidé 2018 du Fonds de santé au travail – activités courantes, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Demande d'autorisation d'emprunt

RÉSOLUTION

CA-2019-50 **Demande d'autorisation d'emprunt**

Attendu que l'autorisation d'emprunt d'un montant maximum de 50 M\$ vient à échéance le 28 octobre 2019;

Attendu que le déficit accumulé du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue au 31 mars 2019 est de 31 084 916 \$;

Attendu que le budget de caisse prévoit un besoin d'emprunt de 50 M\$ d'ici le 29 octobre 2020.

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale intérimaire à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt n'excédant pas 50 M\$, pour la période du 29 octobre 2019 au 28 octobre 2020, et de procéder auprès du ministre des Finances du Québec aux emprunts autorisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Servitude temporaire Commission scolaire du Lac-Témiscamingue vs Hôpital de Ville-Marie

RÉSOLUTION

CA-2019-51 **Autorisation de servitude temporaire Commission scolaire du Lac-Témiscamingue vs Hôpital de Ville-Marie**

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

Attendu que des travaux d'aménagement de stationnements seront requis dans le cadre du projet d'agrandissement de l'Hôpital Ville-Marie et qu'une

servitude de maintien en état d'un empiètement mineur pour la serre appartenant à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue est nécessaire afin de régulariser les documents légaux.

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la signature de la servitude par la présidente-directrice générale intérimaire du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, Mme Caroline Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Réduction des activités au bloc opératoire lors de la période estivale 2019

RÉSOLUTION

CA-2019-52 Autorisation de réduction des activités au bloc opératoire lors de la période estivale 2019

Attendu que l'organisation des services des blocs opératoires est maintenue de façon à assurer une couverture pour toutes les situations d'urgence où les chirurgies doivent être effectuées dans un court délai en région;

Attendu que la réduction proposée des activités au bloc opératoire permet au personnel et à l'équipe médicale de profiter de périodes de vacances à des moments où le volume d'activités est réduit par la non-disponibilité de la majorité des usagers;

Attendu l'ajustement et la planification des horaires qui seront faits en fonction de la disponibilité des différentes ressources tant au niveau du personnel que des médecins spécialistes.

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter la réduction des activités des blocs opératoires lors de la période du **24 juin au 2 septembre 2019**, de la façon suivante, néanmoins, un mécanisme de rappel permet de réaliser des chirurgies urgentes 24 heures sur 24 :

Pour le site de Rouyn-Noranda :

- Fonctionnement du bloc opératoire avec 1 à 2 salles sur 3, dont 1 salle dédiée à la chirurgie générale.

Pour le site d'Amos :

- Fonctionnement du bloc opératoire et de 2 salles sur 4 sur le quart de jour avec le maintien du quart de soir du lundi au vendredi. Les quarts de jour sont maintenus les samedis et dimanches.

Pour le site de la Vallée-de-l'Or :

- Fonctionnement du bloc opératoire à une salle de chirurgie générale du 22 juillet au 2 août 2019.

Pour le site de La Sarre :

- Fonctionnement normal du bloc opératoire avec une salle et service d'endoscopie.

Pour le site de Ville-Marie :

- Fonctionnement normal du bloc opératoire avec une salle et service d'endoscopie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Nominations et modifications de statuts et privilèges de pharmaciens

RÉSOLUTION

CA-2019-53 Acceptation de nominations et modifications de statuts et privilèges de pharmaciens

Attendu les articles 214 et 215 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu les articles 86, 87 et 96 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5);

Attendu la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 21 mai 2019 portant le numéro #19-28.

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la nomination des pharmaciens suivants :

Numéro de permis	Nom, Prénom	Libellé de la nomination
4-040230	Bakhti, Akram Nadir	Statut de membre actif en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS de la Vallée-de-l'Or, à partir du 28 février 2019.
4-090133	Chayer, Suzanne	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS de Abitibi-Ouest à partir du 20 mars 2019.
4-202241	Delisle, Marie-Soleil	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS de Rouyn-Noranda à partir du 11 février 2019.
4-091201	Godin, Suzanne	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS de la Abitibi-Ouest à partir du 28 février 2019.
2-09306	Guindon, Jérémie	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS du Témiscamingue et RLS des Eskers, à partir du 13 décembre 2018.
4-207365	Hudon, Marilyn	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS du Abitibi-Ouest à partir du 27 février 2019
4-004659	Lambert, Dominique	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS du Rouyn-Noranda et Eskers à partir du 27 février 2019
4-040347	Lupien, Marc-André	Statut de membre actif en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS d'Vallée-de-l'Or, à partir du 1er mars 2019.
4-087288	Morin, Nicole	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS de Abitibi-Ouest, site secondaire Témiscamingue-Pavillon Ste-Famille à partir du 5 mars 2019
4-212581	Noël, Alexandra	Statut de membre actif en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS de Vallée-de-l'Or, à partir du 1er mars 2019.
4-206189	Patry, Philippe	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS de Rouyn-Noranda, à partir du 16 janvier 2019.
4-211863	Pelletier-Mayette, Claudia	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS d'Abitibi, à partir du 23 avril 2019.
4-211858	Plante, Andréanne	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS du Abitibi-Ouest à partir du 11 avril 2019
4-083238	Roux, Josée	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS d' Abitibi-Ouest à partir du 7 mars 2019
4-210564	St-Gelais, Anne-Christelle	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS de Rouyn-Noranda à partir du 28 février 2019

D'accepter la modification du pharmacien suivant :

Numéro de permis	Nom, Prénom	Libellé de la nomination
4-205104	Massé, Élise	Modification du statut pour membre associé, site principal RLS d'Abitibi-Ouest à partir du 2 janvier 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins de famille

RÉSOLUTION

CA-2019-54 Nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins de famille

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 25 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu que à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «*Prénom*» «*Nom*» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «*Prénom*» «*Nom*» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «*Prénom*» «*Nom*» les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de renouveler ou modifier les privilèges octroyés au docteur «*Prénom*» «*Nom*» le [date] sont valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a.«Texte»;

b.prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c.les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

D'accepter les nominations suivantes :

1-17348	Duchesneau, Nadine	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC et CHSLD de Témiscamingue Pavillon Ste-Famille et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant soins à domicile et soins de longue durée. Période du : 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 inclusivement
1-16373	Godbout, Émilie	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et Centre de réadaptation en dépendance de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'urgence et l'hospitalisation. Période du : 1er mars 2019 au 28 février 2021 inclusivement
1-99350	Huchet, Emmanuelle	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : CISSSAT, Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre associé au département de santé publique. Privilèges : en médecine de famille, santé publique pour la clinique externe régionale VIH. Période du : 23 octobre 2018 au 23 mars 2020 inclusivement

D'accepter la nomination et modification suivantes :

1-18542	Roy, Virginie	Ajout des installations CLSC et CHSLD d'Amos et de privilèges en soins à domicile, longue durée et réadaptation. Les ajouts sont à partir du 25 février 2019.	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC et CHSLD d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant urgence, hospitalisation, soins à domicile, longue durée et réadaptation. Période du : 3 juillet 2018 au 31 mars 2020 inclusivement. Les ajouts sont à partir du 25 février 2019.
---------	---------------	---	---

D'accepter les modifications suivantes :

1-81003	Gagnon, Marianne	Modification de statut de membre associé à membre actif à partir du 21 janvier 2019 et renouvellement des privilèges jusqu'au 10 novembre 2021	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'obstétrique, tapis roulant et santé publique dossier tabagisme, saines habitudes de vie, amis des bébés. Période du : 21 janvier 2019 au 10 novembre 2021 inclusivement
---------	------------------	--	--

1-94386	Gagnon, Sonia	Modification de statut de membre associé à membre actif à partir du 22 janvier 2019 et renouvellement des privilèges jusqu'au 10 novembre 2021 Modification site principal Amos et site secondaire La Sarre	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et CLSC soins palliatifs d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Hôpital en clinique oncologie de La Sarre . Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant oncologie. Période du : 22 janvier 2019 au 10 novembre 2021 inclusivement
1-81286	Guay, Hélène	Modification du statut de associé à membre actif à partir du 24 janvier 2019 et renouvellement des privilèges jusqu'au 10 novembre 2021	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Centre de détention d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant le suivi de clientèle détention. Période du : 24 janvier 2019 au 10 novembre 2021
1-818095	Lamontagne, Serge	Modification du statut pour membre honoraire à partir du 27 février 2019	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre honaire au département de médecine familiale et d'urgence. Période du : à partir du 27 février 2019 au 11 novembre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins spécialistes

RÉSOLUTION

CA-2019-55 Nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins spécialistes

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu que à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «Prénom» «Nom» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «Prénom» «Nom» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «Prénom» «Nom»] les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de renouveler ou modifier les privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» le [date] sont valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a.«Texte»;

b.prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c.les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;

- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

D'accepter les nominations suivantes :

1-17058	Albahiti, Mohamed Tawfik A.	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Amos, La Sarre, Témiscamingue et Val-d'Or. Statut : membre actif au département de chirurgie. Privilèges : en ophtalmologie incluant l'hospitalisation, clinique externe et bloc opératoire. Période du : 8 avril 2019 au 31 mars 2021 inclusivement
1-98197	Boucher, Danny	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Amos, La Sarre, Témiscamingue et Val-d'Or. Statut : membre associé au département de médecine spécialisée. Privilèges : en anatomopathologie Période du : 1er mai 2019 au 10 novembre 2021 inclusivement
1-00286	De Bujanda, Mariléna	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : La Sarre, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Val-d'Or. Statut : membre associé au département de médecine spécialisée. Privilèges : en anatomopathologie Période du : 1er mai 2019 au 10 novembre 2021 inclusivement
1-19194	Khider, Mehdi Mohamed	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda et Témiscamingue Pavillon Ste-Famille. Statut : membre actif au département de médecine spécialisée. Privilèges : en cardiologie . Période du : 18 mars 2019 au 18 mars 2021 inclusivement
1-18861	Tabchi, Samer	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos, La Sarre, Val-d'Or, Ville-Marie. Statut : membre actif au département de médecine spécialisée. Privilèges : en hématologie-oncologie et laboratoire. Période du : 3 décembre 2018 au 3 décembre 2020 inclusivement

D'accepter les modifications suivantes :

1-10551	Khefif, Ghania	Modification du site principal pour Amos à partir du 1er octobre 2018 et Rouyn-Noranda devient un site complémentaire et renouvellement des privilèges jusqu'au 31 décembre 2020	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital d' Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Hôpital de La Sarre, Rouyn-Noranda et Témiscamingue Pavillon Ste-Famille. Statut : membre actif au département d'anesthésiologie. Privilèges : en anesthésiologie incluant bloc opératoire et clinique antidouleur. Période du : 1er octobre 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement.
1-14191	Lavergne, Claudie	Ajout de site : Témiscamingue Pavillon Sainte-Famille à partir du 29 mars 2019 et renouvellement des privilèges jusqu'au 10 novembre 2021.	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Témiscamingue Pavillon Ste-Famille. Statut : membre actif au département de gynécologie-obstétrique. Privilèges : en obstétrique et gynécologie incluant l'hospitalisation, clinique externe, bloc opératoire, échographie obstétricale de morphologie, de clarté nucale, du 2e et 3e trimestre et les échographies en lien avec l'infertilité et le suivi folliculaire et enseignement. Période du : 29 mars 2019 au 10 novembre 2021 inclusivement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Nominations d'un chef de département spécialisé - chirurgie

RÉSOLUTION

CA-2019-56 Nominations d'un chef de département spécialisé - chirurgie

Attendu que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE, c S-5.r.5) présente au chapitre VI les modalités attendues au plan d'organisation clinique;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a accepté dans son entièreté le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisé et volet médecine de famille du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 20 novembre 2015;

Attendu que le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisé et volet médecine de famille a été adopté au conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue le 8 décembre 2015 (CA-2015-18);

Attendu qu'un comité de sélection a utilisé un processus formel de sélection;

Attendu que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a recommandé la candidature visée (résolution #19-43);

Attendu que les chefs de départements sont nommés pour une période de quatre ans;

Attendu que les nominations doivent être approuvées par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la nomination de la personne suivante comme chef de département spécialisé en chirurgie :

- Dre Édith Beaugard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Démissions de médecins

RÉSOLUTION

CA-2019-57 Acceptation de démissions de médecins

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter les démissions des personnes suivantes :

Médecins			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet de la démission
VM	Chirurgie orthopédique	Dumont, Alain (1-86354)	30 avril 2019 (retraite)
LS	Médecine de famille	Carrier-Bolduc, Myriam (1-14330)	20 juin 2019
LS	Médecine de famille	Séide, Rony (1-03014)	30 juin 2019
AM	Chirurgie générale, vasculaire et thoracique	Le Régent, Linda (1-10216)	12 juillet 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Demande de prolongation de congé sabbatique d'un médecin

RÉSOLUTION

CA-2019-58 Demande de prolongation de congé sabbatique d'un médecin

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

Attendu que conformément au Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin, s'il prévoit s'absenter pour une période de plus de deux mois, doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que conformément au Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, l'ensemble des modalités à l'égard du processus de demande de cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste (congé sabbatique ou de service) décrit à l'article 3,8 dudit règlement a été respecté;

Attendu que lors du congé sabbatique, il n'y aura pas d'impact risquant d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par l'organisation;

Attendu que, lors de sa séance du 21 mai 2019, le comité exécutif du CMDP a recommandé l'acceptation de la demande de prolongation de congé sabbatique de Dr Nicolas Tabah (1-08478) à compter du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 30 septembre 2019 afin qu'il puisse terminer une formation complémentaire et acquérir des connaissances et des habiletés techniques dans le domaine de l'imagerie médicale (résolution numéro 19-42).

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la demande de prolongation de congé sabbatique de :

MÉDECIN			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Période de congé
RN	Imagerie médicale	Nicolas Tabah (1-08478)	Début : 1 ^{er} juillet 2019 Fin : 30 septembre 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Demande de congé sabbatique d'un médecin

RÉSOLUTION

CA-2019-59 Demande de congé sabbatique d'un médecin

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

Attendu que conformément au Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin, s'il prévoit s'absenter pour une période de plus de deux mois, doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que conformément au Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, l'ensemble des modalités à l'égard du processus de demande de cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste (congé sabbatique ou de service) décrit à l'article 3,8 dudit règlement a été respecté;

Attendu que lors du congé sabbatique, il n'y aura pas d'impact risquant d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par l'organisation;

Attendu que lors de sa séance du 21 mai 2019, le comité exécutif du CMDP a recommandé l'acceptation de la demande de congé sabbatique de Dr Charbel Salamé (1-04362) à compter du 27 septembre 2019 jusqu'au 5 juillet 2020 (résolution numéro 19-41).

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la demande de congé sabbatique de :

MÉDECIN			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Période de congé
VD	Obstétrique et gynécologie	Salamé - Charbel (1-04362)	Du 27 septembre 2019 au 5 juillet 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département de gynécologie-obstétrique

RÉSOLUTION

CA-2019-60 **Adoption du Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département de gynécologie-obstétrique**

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui détermine à l'article 185, les départements du plan d'organisation d'un établissement, dont le département de gynécologie-obstétrique;

Attendu que le règlement respecte dans son entièreté les modalités émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à cet égard;

Attendu que ce règlement doit être révisé tous les trois ans;

Attendu la recommandation d'adoption des membres du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue lors de l'assemblée tenue le 16 avril 2019 et portant le numéro #19-22;

Attendu que ce règlement doit être approuvé par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département de gynécologie-obstétrique, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Nomination d'un médecin examinateur

RÉSOLUTION

CA-2019-61 Nomination d'un médecin examinateur

Attendu l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 21 mai 2019 (#19-39).

Sur PROPOSITION de Stéphane Terrault, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De nommer le médecin suivant à titre de médecin examinateur au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Docteure Élisabeth Azuelos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

CA-2019-10-10 PRÉSENTATION – HÉMODIALYSE

Dre Annie Léger et M. Marcel Rehel font la présentation du service de l'hémodialyse dans le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue.

CA-2019-10-11 POLITIQUE DE L'APPROCHE USAGER - PARTENAIRE

RÉSOLUTION

CA-2019-62 Adoption de la Politique de l'approche usager - partenaire

Attendu que la mise en vigueur du Cadre de référence de l'approche de partenariat entre les usagers, leurs proches et les acteurs en santé et services sociaux s'est faite en août 2018;

Attendu qu'Agrément Canada évalue les normes et Pratiques organisationnelles requises (POR) en accord avec l'apport de l'usager et sa famille;

Attendu que le comité de direction a placé au centre de son Vrai Nord, le pilier expérience-usager;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue s'est vu accorder une somme d'argent pour réaliser un projet mettant en valeur la formation des intervenants et usagers sur l'approche usager-partenaire.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'adopter la Politique sur l'approche usager-partenaire, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-10-12 RÈGLEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DES RESSOURCES EN ÉTHIQUE CLINIQUE

RÉSOLUTION

CA-2019-63 Adoption du Règlement sur le fonctionnement des ressources en éthique clinique

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue possède une procédure sur l'éthique de la recherche;

Attendu que l'éthique clinique est un volet majeur dans le cadre conceptuel en éthique;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue désire réitérer sa volonté de faire de l'éthique une culture au quotidien.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Règlement sur le fonctionnement des ressources en éthique clinique, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-10-13 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Maggy Vallières dépose les données du dernier tableau de bord. Mme Roy et les directeurs concernés apportent des informations supplémentaires pour certains indicateurs.

CA-2019-10-14 BILAN DE L'ENTENTE DE GESTION

Mme Maggy Vallières dépose les résultats de l'Entente de gestion 2018-2019.

CA-2019-10-15 RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018-2019 DU CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Les membres ayant pris connaissance du Rapport financier annuel 2018-2019, ceux-ci procèdent à son adoption.

RÉSOLUTION

CA-2019-64 Adoption du Rapport financier annuel 2018-2019 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Attendu l'article 294 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule que le vérificateur remet son rapport de vérification au conseil d'administration de l'établissement;

Attendu l'article 295 de la LSSSS qui stipule que l'établissement doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, transmettre son rapport financier annuel pour l'exercice financier écoulé; rapport qui doit être préparé sur les formules prescrites par le ministre et comporter les états financiers de l'établissement, le rapport de vérification et tout autre renseignement requis par le ministre;

Attendu la recommandation du comité de vérification en date du 11 juin 2019.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Jean-Yves Poitras

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Rapport financier annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-10-16 PROTOCOLE SUR LE RECOURS À L'HÉBERGEMENT EN UNITÉ D'ENCADREMENT INTENSIF RÉVISÉ

RÉSOLUTION

CA-2019-65 Adoption du Protocole sur le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif révisé

Attendu le projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions (L.R.Q., chapitre P-34.1);

Attendu que ce protocole révisé sur le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif s'inspire des conditions applicables;

Attendu que ce protocole prévoit des modalités d'application en lien avec la Loi sur la protection de la jeunesse, (article 11.1.1);

Attendu que ce protocole prévoit des principes directeurs bien définis.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Richard Vallée.

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Protocole sur le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif révisé, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-10-17 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Sylvie Latulippe présente l'état de situation des ressources humaines.

CA-2019-10-18 PLAN D'URGENCE EN SITUATION DE CHALEUR ACCABLANTE

M. Stéphane Bessette, accompagné de M. Patrick Thiffault présentent ce qui est prévu lors de situations de chaleur accablante. Ceux-ci transmettent les informations complémentaires en fonction des questions adressées par les membres.

CA-2019-10-19 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Stéphane Lachapelle fait le suivi des projets d'infrastructure de l'établissement suivants :

- Réfection du pavillon Gagnon – CRDI Amos;
- CHSLD de Macamic;
- Centre régional de cancérologie;
- PFT de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Centre de soins ambulatoire à Amos;
- PFT de l'UMF à Val-d'Or;
- PFT de l'urgence de l'Hôpital d'Amos;
- Tep Scan de l'Hôpital de Val-d'Or;
- IRM à Amos;
- Réfection du poste central et de triage à l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Centre de soins ambulatoire à La Sarre;
- Centre de soins ambulatoire à Rouyn-Noranda;
- Unité de santé mentale à l'Hôpital d'Amos.

CA-2019-10-20 COMITÉ DE PARTENARIAT ET PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)

Mmes Nathalie Rodrigue et France Riel présentent le rapport annuel du comité partenariat et les perspectives pour la prochaine année relativement au PSOC.

CA-2019-10-21 SUBVENTIONS 2019-2020 AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION

CA-2019-66 Subvention 2019-2020 aux organismes communautaires

Attendu qu'une somme de 16 483 480 \$ est dédiée au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît l'action, l'implication et la participation des organismes communautaires en santé et services sociaux pour l'amélioration de la qualité de vie de la population;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à l'analyse des demandes de subvention déposées par les organismes communautaires pour 2019-2020;

Attendu que les organismes communautaires financés doivent répondre aux règles d'admissibilité du PSOC pour 2019-2020, notamment en regard du respect de la Convention de soutien financier et du montant demandé dans le formulaire de demande;

Attendu que neuf organismes de la région ont demandé, par résolution, un montant moindre que celui qui leur est dédié pour l'année 2019-2020;

Attendu que la Direction de santé publique propose de transférer pour l'année 2019-2020 un montant de 5 000 \$ aux organismes communautaires de la région, reconnus au PSOC.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte.

IL EST RÉSOLU

De verser aux organismes communautaires, pour 2019-2020, dans le cadre du PSOC, la somme totale de 16 483 480 \$ dont 14 869 704 \$ pour le financement en appui à la mission globale et 1 613 776\$ dans le cadre des ententes pour des activités spécifiques;

De verser la somme d'indexation au taux de 1,8 %, le cas échéant, aux organismes communautaires ayant reçu un financement récurrent en 2019-2020, et ce, au prorata de la subvention de base reçue;

De verser à neuf organismes les montants qu'ils ont demandés dans leur formulaire du PSOC, libérant ainsi une somme de 6 370 \$ à utiliser de façon non récurrente pour d'autres organismes.

ORGANISMES	PSOC 2019-2020
Accueil d'Amos	365 543 \$
Actia	80 458 \$
Aile brisée	81 061 \$
Albatros 08	18 000 \$
Alternative pour elles	817 619 \$
Amis de l'Envol	6 832 \$
Arc-en-soi La Sarre	12 554 \$
Arche Abitibi-Témiscamingue	406 892 \$
Assoc. parents enfants handicapés Témiscamingue	155 506 \$
Assoc. pers. hand. Témiscaming	47 106 \$
Assoc. pour intégration sociale de Rouyn-Noranda	178 074 \$
Assoc. Québécoise pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)	24 520 \$
Association de la fibromyalgie de l'Abitibi-Témiscamingue	37 832 \$
Association de parents PANDA Abitibi-Témiscamingue	24 040 \$
Association des aidants naturels de Val-d'Or	18 800 \$
Association des grands frères et grandes sœurs de l'Abitibi-Ouest	32 859 \$
Association des grands frères et grandes sœurs de Rouyn-Noranda	32 820 \$
Association diabète de Rouyn-Noranda	7 500 \$
Association place au soleil	47 043 \$
Au sein des femmes Québec	23 870 \$
Besoin d'aide 24/7 (ligne d'intervention téléphonique en prévention du suicide)	293 705 \$
Bouée d'espoir	92 792 \$
CALACS-ABITIBI (Centre d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel)	147 101 \$
CALACS du Témiscamingue	33 074 \$
CALACS L'Étoile du Nord	276 020 \$
Campus Jeunesse	53 535 \$
CAPACS A-O (Centre aide et de prévention aux agressions à caractère sexuel)	146 535 \$
Centre bénévolat de Rouyn-Noranda	137 219 \$
Centre bénévolat de Val-d'Or	129 723 \$
Centre bénévolat du Lac Témiscamingue	57 842 \$

Centre Bernard-Hamel	74 054 \$
Centre d'action bénévole l'Amicale	77 550 \$
Centre de femmes l'Érige (Le)	202 168 \$
Centre de jour Les Intrépides	192 674 \$
Centre des bénévoles Uni-Joie	14 120 \$
Centre Entre-femmes	202 360 \$
Centre intégration physique l'Envol	85 542 \$
Centre La Mésange	50 857 \$
Centre ROSÉS Abitibi-Témiscamingue	71 260 \$
Club A.C.V. de Rouyn-Noranda	11 000 \$
Club amitié des handicapés de l'Abitibi-Ouest	166 444 \$
Club handicapés de Val-d'Or	141 131 \$
Comité "Main dans la main" de La Corne	3 000 \$
Comité bénévole "Papillons dorés"	5 681 \$
Comité bénévole "Santé et joie"	7 509 \$
Comité bénévole Landrienne	4 000 \$
Comité bénévoles "Les Glaneurs"	3 800 \$
Comité de bénévoles des Côteaux	21 022 \$
Comité de la condition féminine au Témiscamingue	202 301 \$
Corp. alliance des générations	13 338 \$
Corporation de développement communautaire Universeau	63 353 \$
Corp. répit-dépannage Chrysalide	152 253 \$
Coup de pouce communautaire Malartic	24 962 \$
CROC-AT	96 700 \$
Diabète Val d'Or	12 496 \$
Entretoise du Témiscamingue	139 345 \$
ESPACE Abitibi-Est	152 027 \$
Femmes Ressources	33 079 \$
Fraternité St-Michel	35 231 \$
Groupe actions bénévoles Abitibi-Ouest	52 996 \$
Groupe d'entraide aux aînés	65 703 \$
Groupe en toute amitié de Senneterre	47 084 \$
Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue	439 886 \$
Groupe de service et d'entraide du secteur Est du Témiscamingue	2 864 \$
Groupe Soleil Malartic	158 600 \$
Indépendance 65 +	32 996 \$
Interlocal de jeunes de la MRC de Rouyn-Noranda (L')	33 079 \$
Jeunesse Action Val-d'Or	111 159 \$
Le Repère 649	172 122 \$
Liaison 12-18 inc (Maison des jeunes de Témiscaming)	94 062 \$
Liaison Justice	588 590 \$
Lueur du phare	- \$
Maison du compagnon de La Sarre	208 467 \$
Maison du soleil levant de Rouyn-Noranda	239 498 \$
Maison hébergement Équinoxe	625 923 \$
Maison hébergement Le Nid	721 761 \$
Maison hébergement Mikana	697 903 \$
Maison jeunes "Le Kao" (de Barraute)	57 491 \$
Maison jeunes de La Sarre	95 480 \$
Maison jeunes du Témiscamingue	98 543 \$
Maison jeunes F.R.A.D.	67 387 \$

Maison les 4 Saisons Témiscamingue	162 550 \$
Maison St-André A-O	58 236 \$
Manoir du chemin pour la sobriété	47 206 \$
Mobilisation espoir jeunesse	24 384 \$
ORDET	101 630 \$
Parrainage civique de l'Abitibi-Témiscamingue	43 152 \$
Personnes hand. Amos région (PHAR)	83 214 \$
Piaule de Val-d'Or	360 588 \$
Pilier l'association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue (Le)	59 567 \$
Point d'appui	276 755 \$
Pont de Rouyn-Noranda	227 329 \$
Popote roulante d'Amos	15 544 \$
Popote roulante de Val-d'Or	16 000 \$
Portail (Le)	97 672 \$
Prévention du suicide d'Abitibi-Ouest - Centre	76 571 \$
Prévention du suicide d'Amos - Centre	90 118 \$
Prévention du suicide de Malartic - Centre	47 196 \$
Prévention du suicide de Rouyn-Noranda - Centre	124 840 \$
Prévention du suicide de Senneterre - Centre	47 184 \$
Prévention du suicide de Val-d'Or - Comité	100 780 \$
Prévention du suicide du Témiscamingue - Comité	61 898 \$
Projet Jeunesse St-Michel	44 069 \$
RAIDDA-T	179 675 \$
Refuge jeunesse Malartic	101 268 \$
Regroupement des proches-aidants d'Abitibi-Ouest	32 966 \$
Regroupement des proches-aidants de Rouyn-Noranda	41 596 \$
Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue	69 024 \$
Rescousse (La)	92 853 \$
Résidence d'hébergement La Chaumière	167 342 \$
Le Résilient	97 935 \$
Ressource pour personnes handicapées A.-T. et Nord du Québec	32 785 \$
S.A.T.A.S. (Service d'aide et de traitement en apprentissage social)	259 519 \$
Société Alzheimer Rouyn-Noranda/Témiscamingue	97 695 \$
Société Alzheimer Val-d'Or	37 175 \$
Société autisme de l'Abitibi-Témiscamingue	163 255 \$
Société sclérose en plaques Abitibi-Témiscamingue	40 822 \$
Soupape Maison des jeunes	102 217 \$
Table concertation de personnes âgées du Témiscamingue	73 255 \$
Trait Union de La Sarre	253 498 \$
Unité Domrémy de Val-d'Or	104 005 \$
Vie autonome Abitibi-Témiscamingue	101 549 \$
TOTAL	14 869 704 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2019-10-22

PRÉSENTATION – CONTINUUM HÉBERGEMENT

Mme Caroline Roy, accompagnée de M. André Tessier présentent le portrait de l'analyse du continuum en hébergement pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue. Mme Roy répond également aux questions adressées par les membres du conseil d'administration.

CA-2019-10-23 AFFAIRES DIVERSES

Sans objet.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 19 septembre 2019 à Ville-Marie.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Jean-Yves Poitras

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 18 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 19 septembre 2019